

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE
SEANCE DU 15/03/2022

DELIBERATION N°2023-14 DU COMITE SYNDICAL

CONVENTION D'ENGAGEMENT RELATIVE AUX PROLONGATIONS DES DROITS
AU TITRE DU COFINANCEMENT DU RESEAU FTTH

Le comité syndical, légalement convoqué le 15/03/2023 s'est réuni en séance plénière le Mercredi 29/03/2023 à 10H15, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Mr Bazin informe les conseillers que la présente séance peut se tenir sans condition de quorum puisque qu'elle fait suite à une précédente séance de l'assemblée régulièrement convoquée le 07/03/2023 et prévue le 15/03/2023, où le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le 15/03/2023.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien Bazin,

Thierry Guyot

Jean-Luc Gauthier (Moulins
Communauté)

Bruno Millère

Jean-Luc Vieren

Yves Ribet

Gilbert Lienhard

Pascale Grosjean

Alain Bourcier

Pouvoirs :

Mme Thomas à Mr Guyot

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Yves Ribet

---:---:---:---:---:---:---

Cadre de référence

- ✚ Vu l'avenant n°4 de la Délégation de Service Public relative à l'exploitation et la commercialisation du réseau très haut débit de Nièvre Numérique,

- ✚ Vu la décision du conseil d'administration du 4 octobre 2022 de la SPL BFC Numérique acceptant le contenu d'une nouvelle convention de prolongation des droits pour l'opérateur BOUYGUES TELECOM/SDFAST,
- ✚ Vu le projet de convention transmis par la SPL BFC Numérique,
- ✚ VU le rapport n° 6.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE

- ✚ D'autoriser Monsieur le Président de Nièvre Numérique à signer la convention ci-annexée de prolongation des droits de l'Opérateur Commercial BOUYGUES TELECOM/SDFAST au titre du cofinancement du réseau FTTH de Nièvre Numérique.

ADOPTE :

Nombre de voix pour : 10 dont 1
pouvoir

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

DELIBERATION
PUBLIEE LE

29 MARS 2023

LE PRESIDENT
DU COMITE SYNDICAL
Fabien BAZIN

